

**PROCÈS VERBAL DE RÉUNION
DU CONSEIL D'ÉCOLE**

**Séance du
lundi 17 octobre 2022 _ 18h00**

École Hubert REEVES
22, rue de la Liberté,
39300 CHAMPAGNOLE
Tél. : 03 84 52 11 19
ecole.reeves.champagnole@ac-besancon.fr

MEMBRES PRÉSENTS :

	Nom - Prénom	Qualité
Membres de droit	M. GRENIER Pascal	Adjoint aux affaires scolaires
	Mme BOUTOILLE Annick	Enseignante
	Mme CHATTON Céline	Enseignante
	Mme CHAUVIN Béatrice	Enseignante
	Mme PAPPES Emmanuelle	Enseignante
	Mme GOODMANSON Cécile	Enseignante
	Mme BRAUD Patricia	Enseignante
	Mme VUILLEMIN Marie	Enseignante
	M.FLEURIOT Anthony	Enseignant
	M.MARCHAL Norbert	Enseignant
	M.PAPPES Alexandre	Enseignant, directeur
Membres élus (représentants des parents d'élèves)	Titulaires :	Suppléants :
	DUSSOULLIEZ Sonia	JACQUES Émilie
	BATUR Nazife	BARON Sophie
	JEANNERET Manon	ROZ Amélie
	NICOLIER POCHON Eve-Lyne	KODRA Sherife
	BOUTIGNY Bernard	
GUYARD Séverine		
Membres invités	Nom - Prénom	Qualité
	Mme CHAUCHARD Laetitia	ChampaLoisirs
	M. GOBET Hervé	Maire de Syam
	M. CICOLINI Gilles	Maire de Les Nans

MEMBRES EXCUSÉS

Membres de droit	Nom - Prénom	Qualité
	M.GILLOT Cyrille M.SAILLARD Guy	Inspecteur de Circonscription Maire de Champagnole
Membres élus (représentants des parents d'élèves)	Titulaires :	Suppléants :
Membres invités	Nom - Prénom	Qualité
	Mme BEDEAU Audrenne Mme JEUNET Françoise M MASNADA Jean Pierre Mme MARTIN Chantal	Directrice de ChampaLoisirs Psychologue scolaire Maire de Sapois Maire d'Ardon

MEMBRES ABSENTS :

Membres de droit	Nom - Prénom	Qualité
	DDEN Claude Bottin (invitation non envoyée)	
Membres élus (représentants des parents d'élèves)	Titulaires	Suppléants
Membres invités	Nom - Prénom	Qualité

Rappel des points de l'ordre du jour :

- ⇒ Résultats des élections et rappel du rôle et fonctionnement du Conseil d'École
- ⇒ Présentation de l'équipe pédagogique et bilan de la rentrée 2022
- ⇒ Règlement intérieur : modifications, approbation...
- ⇒ Sécurité à l'école : exercices incendie ; PPMS...
- ⇒ Projets en cours et prévus (dont nouveau projet d'école)
- ⇒ Point sur les travaux effectués et à prévoir / l'école
- ⇒ Questions diverses

- questions préalablement communiquées par écrit

Secrétaire de séance : Céline CHATTON

Point de l'ordre du jour abordé n°1 :

Résultats des élections et rappel du rôle et fonctionnement du Conseil d'École

Développement :

188 parents votant sur 310 électeurs soit 60,65 % de participation (48 blancs ou nuls) → forte augmentation (47,57 % l'an passé)

ont été élu comme **titulaires** :

DUSSOULLIEZ Sonia (CP_Mme Boutoille) ; BATUR Nazife (CP-CE1_M.Fleuriot) ; JEANNERET Manon (CP-CE1_M.Fleuriot) ; PETITCLERC Élise (CE1_Mme Chatton) ; NICOLIER POCHON Eve-Lyne (CE1-CE2_Mme Chauvin) ; BOUTIGNY Bernard (CE2_Mme Pappes) ; GIRARDOT Cindy (CM1_Mme Goodmanson) ; GREGET Rachel (M.Marchal) ; GUYARD Séverine (M.Pappes)

suppléants :

DUBOZ Lucile (CP_Mme Boutoille) ; JACQUES Émilie (CP_Mme Boutoille) ; VERJUS Célia (CP-CE1_M.Fleuriot) ; BARON Sophie (CE1_Mme Chatton) ; EL ABDIOUI Charline (CE1-CE2_Mme Chauvin) ; ROZ Amélie (Mme Goodmanson) ; MILLE Stéphane (CM1_Mme Goodmanson) ; KODRA Sherife (CM1-CM2_M.Marchal)

remerciements pour votre implication.

Rappel du rôle d'un Conseil d'École :

Le conseil d'école est une instance de décision qui :

- vote le règlement intérieur de l'école,
- adopte le projet d'école préparé par l'équipe pédagogique,
- établit un projet d'organisation de la semaine scolaire (à soumettre au DASEN).

Le conseil d'école est une instance de consultation qui donne son avis et émet des suggestions sur :

- le fonctionnement de l'école,

voter la reconduction du fonctionnement sur 4 jours

- les actions pédagogiques entreprises,
- l'utilisation des moyens alloués à l'école,
- les conditions d'intégration d'enfants handicapés,
- les activités périscolaires éducatives, sportives et culturelles,
- la restauration scolaire, l'hygiène scolaire, la protection et sécurité des élèves.

Il est consulté par le maire pour l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école.

Le conseil d'école est une instance d'information sur le choix des manuels scolaires ou matériels pédagogiques, l'organisation des aides spécialisées (RASED...), les conditions dans lesquelles les maîtres organisent les rencontres avec les parents de leurs élèves et notamment la réunion de rentrée, l'orientation...

Membres ayant le droit de vote

Le conseil d'école est composé des membres suivants :

- Directeur de l'école, qui préside le conseil
- Ensemble des maîtres affectés à l'école
- Maire
- Conseiller municipal ou président de l'intercommunalité
- Représentants élus des parents d'élèves (autant de représentants que l'école comporte de classes)
- Délégué départemental de l'éducation chargé de visiter les écoles

L'ensemble de ces membres a le droit de vote.

Membres supplémentaires

L'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription et les suppléants des représentants des parents d'élèves peuvent assister au conseil.

Certaines personnes peuvent aussi assister au conseil lorsque des sujets inscrits à l'ordre du jour les concernent sans avoir de droit de vote (avis consultatif):
exemple : périscolaire ; psychologue scolaire ou membre du rased...

Remarques éventuelles :

Décisions:

<u>Si vote</u> ⇒	pour		contre		abstention	
-------------------------	-------------	--	---------------	--	-------------------	--

Point de l'ordre du jour abordé n°2 :

Présentation de l'équipe pédagogique et bilan de la rentrée 2022

Développement :

200 élèves inscrits et présents

10 enseignants, 4 AESH, 2 services civiques ⇒ 16 adultes

+ RASED (Michel Pichery)

Les classes et le personnel enseignant et encadrant ⇒

CP Mme BOUTOILLE Annick ⇒ **26**

CP CE1 M. FLEURIOT Anthony **15 CP - 8 CE1** ⇒ **23**

CE1 Mme CHATTON Céline ⇒ **23**

CE1 CE2 Mme CHAUVIN Béatrice **9 CE1-14 CE2** ⇒ **23**

(nouvellement nommée cette année)

CE2 Mme PAPPES Emmanuelle ⇒ **25**

(nouvellement nommée cette année)

CM1 Mme GOODMANSON Cécile ⇒ **28**

CM1 CM2 M. MARCHAL Norbert **7 CM1 – 19 CM2** ⇒ **26**

CM2 M. PAPPES Alexandre/Mme VUILLEMIN Marie ⇒ **26**

(nouvellement nommée cette année)

ULIS Mme BRAUD ⇒ **13**

Les AESH : Mme BASTILLE en ULIS, Mmes BOUTTEMY, LEROUX et RAVET pour les élèves ayant une notification MDPH

Les deux services civiques recrutées cette année : Alexandre MOUREL arrivée début septembre et Méline ROLINEAU (qui va malheureusement déjà nous quitter pour raisons personnelles mais sera remplacer) aident les enseignant.e.s en assumant diverses tâches : gestion des appels téléphoniques, entrées et sorties des élèves durant le temps scolaire, gestion de la BCD, aide pour des travaux de groupes, en informatique par exemple...

L'EILE a repris le 06 octobre et les séances ont lieu les jeudis de 16h45 à 18h15. Les élèves en langue turque se rendent à l'école Jules Ferry et les élèves en langue arabe (28), ont cours avec M. RAHALI à l'école Hubert Reeves.

Les niveaux (avec les inclusions de l'ULIS) ⇒

CP → 40 / CE1 → 40 / CE2 → 38 / CM1 → 37 / CM2 → 45

l'année prochaine, rentrée 2023, 45 élèves devraient partir et 36 sont attendus. Avec d'éventuelles inscriptions extérieures soit un peu moins d'une dizaine, il y aura peut-être un léger déficit et on devrait avoir entre 190 et 200 élèves.

Par contre il y a 56 élèves en moyenne section qui seront les CP de 2024...année où nous ne perdrons que 37 élèves ! $200+36+56-45-37=210$ élèves minimum !

Les classes risquent d'être d'autant plus chargées que les nouvelles directives, nous obligent à avoir des classes de CP et CE1 à 24 élèves maximum !! (sinon la répartition est refusée par le DASEN). Donc, il y aura 4 classes de CP-CE1 et il restera 118-12 ULIS à répartir dans les 4 autres classes ⇒ moyenne de 26,5 élèves hors inclusion !!! Ce point avait déjà été abordé l'année passée (CE n°1 du 18/10/2021) et une demande de travaux avait été faite en prévision de cette augmentation de nombre d'élève. Où en est la municipalité par rapport à cette demande ? Si ouverture provisoire où la mettre ? → **(1)**

Périscolaire (Laetitia CHAUCHARD)

Accueil du matin 28 enfants en moyenne, 3 animateurs dès 6h45

Bus 12 Enfants de Sapois Syam et Ardon

11h30 jusqu'à 20 enfants qui ont droit au quart d'heure gratuit
 midi restauration de 70 à 95 enfants
 soir 20 enfants sur le quart d'heure gratuit
 70 au périscolaire le soir
 mardi soir et vendredi soir accompagnement à l'athlétisme jusqu'à 18 le vendredi. **(2)**

Remarques éventuelles :

(1) Réponse de M.Grenier : « Il est hors de question de créer une extension. Mais la municipalité peut jouer sur la carte scolaire en sortant de maternelle. Les maires ne seraient pas d'accord avec la construction de classes dans une nouvelle école. Ils participent aux frais des 4 écoles de la ville. La sectorisation actuelle est plus ou moins respectée en faveur de Hubert Reeves et en défaveur de Jules Ferry. Pour ceux qui souhaitent venir à Hubert Reeves, on essaie de respecter la sectorisation. La limite est dans un creux peu habité. Ils essaient de venir par tous les moyens sur l'école du Boulevard qui a une forte attractivité. Le secteur de Jules Ferry en concurrence direct avec Jeanne D'Arc.

Dernier choix : rattacher un village d'office sur une école. Les communes de Syam, Ardon, les Nans Sapois contribuent aux bâtiments scolaires de la ville de Champagnole. Les enfants des villages sont libres de choisir leur école et les transports pourraient s'adapter. »

Les parents « Peut-on changer l'ordre des villages pour aller de Sapois à Champagnole, ils passent 40 minutes dans le bus au lieu de 5 minutes ? Les parents boudent le transport en commun car le bus du matin est trop tôt. »

M. Grenier prend note.

Les parents « Qu'est ce qui attire les parents au boulevard ? Des parents d'élèves sont étonnés car à leur arrivée à Champagnole, c'est la mairie qui leur donne leur école de rattachement. »

M.Grenier « Certains contournent, malgré tout. Attrait : Bâtiments neufs ou rénovés, équipe enseignante... »

(2) Concernant les inscriptions et annulations / cantine et garderie, Mme Chauchard « On a le sentiment qu'il y a des changements de confort. Il y a jusqu'à 60 mails de changement dans la journée sur les 4 écoles. »

Les parents : « Inscription par internet, comme dans certaines communes (Boujailles, Foncine, Prémanon) ? »

M.Grenier « En réflexion. Cap qui n'est pas encore franchi. Boujailles, Foncine et Prémanon fonctionnent par internet... plus la structure est petite, plus c'est facile. »

Décisions:

Si vote ⇒	pour		contre		abstention	
------------------	-------------	--	---------------	--	-------------------	--

Point de l'ordre du jour abordé n°3 :
Règlement intérieur : modifications, approbation...

Développement : Le règlement avait été communiqué en pièce jointe aux membres du conseil. Si il n'y a pas de remarque particulière, nous pouvons passer au vote pour sa reconduction sans modification.

Noter que page 3, paragraphe 4.3, l'introduction d'objets de valeur et jeux personnels est « déconseillée »...faut-il l'interdire ?

Paragraphe 5.2 et 5.3, les entrées et sorties des élèves sont bien précisées...nous pourrons citer le règlement intérieur lorsque nous aborderons la sécurité à l'école.

Remarques éventuelles : *l'adjectif « déconseillée » laisse à l'appréciation de l'enseignant l'autorisation des jeux*

Décisions: le règlement est reconduit à l'unanimité

Si vote ⇒	pour	unanimité	contre		abstention	
------------------	-------------	------------------	---------------	--	-------------------	--

Point de l'ordre du jour abordé n°4 :
Sécurité à l'école : exercices incendie ; PPMS...

Développement :

exercice incendie : a été repoussé suite à des soucis avec l'alarme...(prévu le 3/10) Il a été réalisé ce jour, 17/10, après midi. Les élèves sont sortis rapidement (dans la minute, regroupement dans la cour en herbe). Les portes coupe-feu ont fonctionné. Les classes dont les portes de classe étaient fermées, entendent difficilement l'alarme, selon les activités en cours (musique, travail en ateliers...). Les enseignants se posent la question d'un relai dans les classes, soit sonore (par l'intermédiaire des enceintes ?) soit visuel avec un signal lumineux (lampe rouge qui clignoterait). Cette remarque n'est pas nouvelle (voir les CR des conseils d'école des années précédentes). → **(1)**

Exercice PPMS pour risque majeur (tempête, inondation, séisme, accident nucléaire ou chimique...) : le jeudi 13 octobre, matin (9h20 à 9h50 environ). Exercice départemental, avec la simulation d'un nuage toxique industriel qui se dirigeait vers l'école. Le message est diffusé par le directeur, micro/interphone dans le bureau de direction/diffusion par les enceintes dans les classes. Les portes ont été verrouillées, les volets fermés, la ventilation coupée (comme prévu dans le PPMS). Les élèves devant être confinés dans leur classe. Pas de problème particulier pour le mettre en œuvre. Une remarque dans le RETEX transmis à l'éducation nationale : les portes donnant sur l'extérieur n'apparaissent pas être un gage de sécurité dans le cas d'un problème tel qu'un nuage toxique, un gaz...notamment les portes donnant sur la cour en herbe. → **(2)**

Un autre exercice **PPMS attentat intrusion** aura lieu courant décembre pour simuler l'intrusion d'un individu malveillant...avec 2 hypothèses :

1) l'individu est entré et il n'est pas possible de se sauver → les enseignants baissent les rideaux, ferment les portes à clé et tout le monde se couche sous les tables
2) Il est possible de s'échapper par l'extérieur→ par derrière (portail de la cour en herbe)
Problème récurrent dans toutes les écoles : les alertes se font via les téléphones portables personnels des directeurs d'école...et s'ils ne sont pas là ? (absent, en sortie, gymnase...) Là aussi, de façon récurrente, l'idée d'un téléphone portable de direction est soumise à notre hiérarchie et aux responsables locaux... Il n'y a pour le moment aucune réponse apportée ni par la municipalité, ni par l'Éducation Nationale !

Sécurité aux abords de l'école :

parking, élèves qui arrivent avant l'heure...8h00 / 13h00...font du vélo, de la trottinette sur les trottoirs. Un accident est d'ailleurs arrivé à 8h09 le mardi 11 octobre, avec intervention des pompiers !!!

Rappel donc du règlement intérieur quant aux horaires...

La capacité du parking (/projet ephad)+ incivilités sur le parking... → **(3)**

Remarques éventuelles :

(1) Il y a le même problème au boulevard. Faire un relais ? Le système est indépendant en cas de coupure électrique. Si les portes sont ouvertes le système en place fonctionne bien. Faut-il laisser les portes ouvertes ? M.Grenier va engager une réflexion avec les services concernés.

(2) Depuis le début il y a un jour sur les portes. L'école est neuve, mais s'il y avait un véritable souci ce n'est pas rassurant. Il aurait fallu mettre des portes à recouvrement ou à lèvres en caoutchouc.

(3) *La responsabilité de l'école commence à l'école et de 8h20 à 11h30 et 13h20 à 16h30. Régulièrement des enseignants, le directeur, interviennent en dehors de l'école et des horaires vis à vis des élèves, mais l'impact est quasi nul. M. Grenier précise qu'un passage dans le couloir des bus coûte 130 euros d'amende. Les parents « une opération vigoureuse est nécessaire. Par contre, est ce que la police aura un impact sur les enfants présents trop tôt devant l'école ? Sous la forme de prévention ? Il faut en discuter aussi avec les parents de ces élèves. Vitesse sur le parking, des voitures et même des bus posent question. Tout comme les parents qui s'arrêtent devant l'école alors que 4 voitures sont derrière eux... »*

M. Grenier explique qu'on attend des policiers municipaux d'être courtois et faire de la prévention mais qu'il allait leur demander d'être plus vigoureux si nécessaire.

Décisions:

Si vote ⇒	pour		contre		abstention	
------------------	-------------	--	---------------	--	-------------------	--

Point de l'ordre du jour abordé n°5 : Projets en cours et prévus (dont nouveau projet d'école)

Développement :

Un **nouveau projet d'école** doit voir le jour cette année scolaire 2022-2023.

Un bilan du dernier projet d'école est en cours, et à partir des constatations faites, des spécificités de l'école, des axes vont être proposés pour cette nouvelle ébauche. Le projet sera présenté et voté par le conseil d'école. Nous attendons encore le calendrier qui doit nous venir de la DSDEN...

pistes au second conseil d'école et vote au 3ème.

Nous avons déjà des **pistes de réflexions** autour de thématiques :

→ **Écologie et école** par exemple : autour de la labellisation éco-école au niveau de l'éducation nationale, des projets type jardins...dans l'école (grande cour extérieure qui s'y prête particulièrement), hors école (jardins partagés...projet de quartier avec le partenariat du collège et Mme Alix)...il y a beaucoup à faire et réfléchir autour de ce thème.

M.Fleuriot « On amorce le projet avec notamment la visite des jardins familiaux de la Combe à Champagnole, jeudi prochain... »

M.Grenier « nous avons travaillé avec les élèves de l'EREA sur la fabrication de bancs, nichoirs et cendriers. On peut envisager la continuité du projet avec l'aménagement de la cour extérieure...transplantation du pommier de l'ancienne école Hubert Reeves...c'est le premier qu'on mettra. »

→ Le **vivre ensemble** : problème de société récurrent qui touche donc l'école et qu'il faut aborder au plus jeune âge...dans l'école à travers la récréation par exemple. Est déjà à l'essai, les « jeux de société à la récré »... *3 par classe*. Réflexion actuellement pour aménager différent la cour pour vivre mieux les temps de récréation.

→ **les projets de sortie** (notamment éventuellement avec nuitées, sont actuellement à l'étude, car avec le covid et l'annulation de Bellecin l'an passé, nous avons perdu notre place cette année, bien qu'ayant essayé d'anticiper en prenant contact avec Bellecin dès fin mai 2022!). Des pistes (sur le Haut Jura par exemple) sont donc à l'étude...mais cela va aussi dépendre des finances de l'ASSEP dont nous toucherons un mot.

Des sorties auront lieu quoiqu'il en soit, en lien avec le nouveau projet d'école et/ou les projets de classe. Comme la sortie de ce matin : les CM2, dans le cadre de leur programme de sciences, sont allés avec Mme Vuillemin à la fruitière de Frasnès.

→ La **Natation** : après un démarrage compliqué qui ne nous a pas impacté, suite à la crise énergétique actuelle (vert marine avait fermé durant le mois de septembre), les classes de l'école devraient donc toutes bien avoir leurs séances : 3ème période pour les CP-CE1-CE2 et 5ème période pour les CM

→ cycle **basket** : il aura lieu en période 3 pour les CM1-CM2 (M.Marchal / Mme Vuillemin et M.Pappes) et période 4 pour les classes de CE1-CE2. En attente de réponse pour les CE1 de M Fleuriot et Mme Chatton (pour la période 3)

→ le club de **rugby** a été contacté pour mettre en place des séances de découverte (en attente de propositions)

→ **École et cinéma** : jeudi 20 octobre, aura lieu la première des 3 séances prévues dans l'année. Toutes les classes s'y rendront avec 2 films en fonction du niveau des élèves. Une séance supplémentaire, financée par l'ASSEP est prévue en décembre.

→ **Côté cour** : le spectacle vivant reprend enfin sa place après la période covid et l'école

ira assister à deux spectacles : "Les jambes à son cou" pour les CP-CE1 CE1-CE2 [théâtre dansé] le 24 février 2022, et « "Et puis on a sauté" pour les CE2 → CM2 [théâtre] le 26 mai 2022.

M.Grenier « La ville paie une contribution importante. Mais pendant la durée du covid convention suspendue. Spectacle de qualité. Mais durant la période du covid il n'y a pas eu de prestation en face de la subvention. 6000 euros, en tout pour la ville. 9 euros par place à la charge de la ville convention reconduite. »

→ **Bibliothèque** : le partenariat avec la bibliothèque continue comme les années précédentes et des classes ont déjà commencé à s'y rendre.

Mme Chauvin : « Lire et faire lire, ancienne prof de français qui lisait aux enfants de maternelle a suivi Mme Béatrice Chauvin. Elle intervient sur deux classes. Elle lit des histoires par groupes de 5/6, elle travaille la compréhension. Association reconnue par l'éducation nationale. »

→ **l'USEP** reprend du service avec pour commencer, le traditionnel cross...

M.Fleuriot « On redémarre le secteur après 2 ans. Pas facile de se motiver sachant que le risque d'annulation est fort. Alexia, d'Arbois tourisme, a recommandé de ne pas organiser le cross cette semaine car elle n'était pas sûre d'organiser le transport. Après les vacances de la Toussaint, le 17 novembre. Alix, de l'usep départemental, sera disponible. »

→ **L'ASSEP** : pour financer les sorties et/ou animations, il faut en plus des cotisations demandées en début d'année, que des manifestations soient organisées par l'ASSEP afin de récupérer de l'argent. L'AG de l'ASSEP a eu lieu jeudi 6 octobre et, suite à l'arrêt de plusieurs membres du bureau qui n'ont pas pu être renouvelés, l'ASSEP est pour le moment au point mort...il n'y a actuellement pas de bureau élu ! La prochaine réunion pour pouvoir relancer l'association aura lieu ce jeudi 20 octobre à 18h00.

Les parents : « Il faut motiver les parents pour faire fonctionner l'association, plus il y a de nombre, moins il y a à faire. M. Boutigny et Mme Dussouiller sont prêt à faire le pas mais souhaitent ne pas être les seuls.

La municipalité avait réservé la buvette de la soirée d'Halloween à notre école mais faute de bureau, M. Mille a décliné. La buvette sera assurée par l'association de parents de Jules Ferry.

La prochaine réunion de l'ASSEP a lieu jeudi 20 octobre. C'est difficile de prévoir des activités, s'il n'y a plus d'assep. Il est dommage que les parents ne bougent pas alors que ce sont leurs enfants qui sont concernés.

Remarques éventuelles :

Décisions:

Si vote ⇒	pour		contre		abstention	
------------------	-------------	--	---------------	--	-------------------	--

Point de l'ordre du jour abordé n°6 :

Point sur les travaux effectués et à prévoir / l'école + finances mairie

Développement :

→ Pour que la rentrée puisse se faire dans de bonnes conditions, des travaux ont été faits dans les classes accueillant les nouveaux enseignants (tableaux par exemple...)

→ des soucis de liaisons entre les PC et les vidéos projecteurs (récurrents depuis plusieurs années) ont enfin été résolus...

→ Les problèmes liés à l'alarme incendie, la sonnerie pour les heures d'entrée, sortie, récréation... ont également été résolus.

→ Des questions se posent quant à la gestion du chauffage et à la ventilation qui amène de l'air parfois très froid depuis l'extérieur... des économies doivent être réalisées, ce que tous les enseignants veulent bien comprendre et admettre, mais de là à descendre à 12-13° le matin dans les classes comme cela est arrivé fin septembre lors du premier coup de froid... !

M. Grenier : « il y a en ce moment un audit général réalisé sur la ville... des capteurs sont installés dans les bâtiments municipaux (dont l'école).

→ Il reste encore de nombreux « petits travaux à effectuer »... nous serons très reconnaissants envers la municipalité si ceux-ci peuvent être effectués dans des délais assez rapides.

Pour **rappel** (déjà transmis le 19 septembre par courriel):

- Poubelle de cour face à la classe 6, à refixer.

- classe 1 (CM2_la classe de Mme Vuillemin et M Pappes): des étagères supplémentaires dans le placard dont les portes ont été volontairement retirées (objectif: diviser chaque casier en 2), ainsi que dans le meuble à l'entrée (avec les classeurs, là aussi, objectif: diviser les casiers en 2) + le problème du volet électrique du milieu

- classe 3 (Cécile Goodmanson): poignée de la fenêtre

- classe 5 (Céline Chatton): 5 crochets au niveau de la baie vitrée + faire une petite estrade au niveau du lavabo pour les élèves d'environ 20 cm de haut (attention/accident, quelque chose de très stable !) Raccrocher la porte sous le lavabo.

- classe 7 (Annick Boutoille): estrade lavabo (idem classe 6)

- classe 8 (Anthony Fleuriot): estrade lavabo (idem classe 6)

et, dans le cadre de l'**aménagement de l'espace cour extérieure en herbe**, il avait déjà été demandé les années précédentes : des bancs ; des hauts parleurs extérieurs pour la sonnerie ; un aménagement avec des arbres ou arbustes afin d'avoir des coins d'ombre. On envisagera aussi très certainement dans le cadre du projet d'école, un ou plusieurs coins « jardin ». (un pommier de l'ancienne école Hubert Reeves, devaient nous rejoindre dans cet espace herbé...qu'en est-il ? Voir Mme Boutoille qui était à l'origine de cette demande).

M. Grenier « Je reconnais que c'est un peu long. Mais j'avais un devis pour les bancs mais on ne m'a pas dit oui. Dès que le projet prend de l'importance ce sera à la charge de la communauté de communes, arbres, mobilier... Si la commission se réunit une nouvelle fois, il faudra appuyer à nouveau le projet pour obtenir les crédits...

Le portrait d'Hubert Reeves par Pierre Duc qui se trouve dans l'ancienne école... peut-être à rénover ? Coût ? »

Les parents : « serait-il possible d'installer marquise pour les parents qui attendent leur enfant devant la porte de champa loisirs, afin de se protéger aux mauvais jours ?

M. Grenier : « On avait déjà refusé pour des questions pratiques, faire changer le système pour passer dans la grande porte... Avant le covid les parents rentraient maintenant les parents restent dehors. On regarde avec Laetitia. Ce ne sont pas des portes prévues pour entrer. Mais à l'usage elles se sont révélées portes d'entrée pour

l'ULIS et le périscolaire. »

Enfin, pour rappel, côté finances, suite à l'inflation galopante à laquelle nous faisons face, le prix des fournitures scolaires a été particulièrement impacté (les ramettes papiers par exemple, ont pris environ 50 % en 1 an ! Une demande de révision du tarif alloué à chaque élève par la municipalité avait été demandé conjointement par les écoles de Champagnole...où en est cette requête ?

M.Grenier «L'augmentation des prix de l'énergie avait été anticipé avec une multiplication par 2 dans le cadre de nos prévisions mais dans la réalité nous sommes à x 3,5. On ferme l'annexe Jules Ferry pour économiser le chauffage jusqu'en avril et le périscolaire sur le secteur Ferry est transféré dans l'école ! La note prévue concernant les dépenses en énergie est de 600 000 euros mais en réalité, aujourd'hui, il manque 1,4 millions. On va éteindre sur Champagnole : plus de lumière la nuit. Les lumières de Noël sont des leds, elles seront conservées. La gaz a doublé l'an passé mais ne devrait pas changer cette année. Les sommes sont colossales et nous allons devoir changer nos habitudes.»

M.Fleuriot « Par rapport à la consommation de cette école est ce que la différence est significative par rapport à l'ancienne école ? »

M.Grenier « Il va falloir faire les calculs... »

M.Pappes « la ventilation des classes amène un air extérieur très froid, qui fait baisser la température...ne faut -il pas étudier et regarder ce système...nous chauffons l'air qui vient de l'extérieur? »

M.Grenier : « Il va falloir étudier la question de la ventilation...Concernant le budget par élève, la ville donne par enfant 46,50 €, ce qui est une somme colossale.

Mme Pappes précise « c'est 50 euros par enfant à Andelot. »

M.Grenier reconnaît que la somme allouée par enfant n'a pas été modifiée depuis plusieurs années !

Remarques éventuelles :

Décisions:

Si vote ⇒	pour		contre		abstention	
------------------	-------------	--	---------------	--	-------------------	--

Point de l'ordre du jour abordé n°7 : Dérogation organisation de la semaine scolaire et questions diverses

Développement :

Le conseil d'école décide à l'unanimité de renouveler la demande de dérogation pour maintenir la semaine sur 4 jours d'école. Dérogation valable 3 ans.

Les parents : « Les horaires ne peuvent-ils pas être aménagés comme en Italie, en Allemagne...par rapport aux rythmes des enfants ? »

M. Grenier : « Les horaires dépendent de la commune qui souhaite que les 4 écoles aient les mêmes horaires. »

Remarques éventuelles :

Décisions:

Si vote ⇒	pour		contre		abstention	
------------------	-------------	--	---------------	--	-------------------	--

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à **19 h 55**

A Champagne, le 17 octobre 2022

Le directeur : **Alexandre PAPPES**

Le/la secrétaire de séance : **Céline CHATTON**

Copies du procès-verbal transmises aux destinataires suivants :

- L'inspecteur de l'éducation nationale
- Le(s) responsable(s) de la ou des collectivité(s) territoriale(s) concernée
- Les représentants des parents d'élèves siégeant au Conseil d'école
- L'équipe enseignante

Copie du procès-verbal affichée dans les locaux de l'école accessibles aux parents